



Loi Alur suite loca suite intro

Par **Visiteur127434**, le **21/05/2018** à **19:41**

Voté par l'Assemblée nationale début 2014, le texte a ensuite été adopté par le Sénat le 31 janvier 2014. Toutefois, les dispositions votées par le Sénat comportaient certaines divergences avec le texte adopté par l'Assemblée. Par conséquent, une commission mixte paritaire a dû élaborer un texte de compromis que le Parlement a finalement adopté après un vote du Sénat le 20 février 2014.

Suite à un recours de députés et de sénateurs contre le texte, ce dernier a été examiné par le Conseil constitutionnel qui, par une décision du 20 mars 2014, a validé les grandes mesures prévues par la loi Alur en les estimant conformes à la Constitution française.

La loi Alur a ainsi été publiée au Journal officiel du 26 mars 2014. Elle prend l'appellation officielle de loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové. Vous pouvez télécharger le texte intégral de la loi Alur en ligne.

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention.

Par **Visiteur**, le **21/05/2018** à **21:17**

Bonjour

Quelle est votre question ?